

## PRELEVEMENT D'OREILLE

**Intérêt :** Il s'agit de mettre en évidence l'agent responsable d'otites.

**Idéalement le prélèvement doit être réalisé avant toute antibiothérapie.**

Recommandations	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sur la feuille de demande d'analyse, préciser s'il s'agit d'un prélèvement d'oreille externe ou moyenne, mentionner toutes les informations cliniques susceptibles de faciliter l'analyse (traitement antibiotique en cours ou prévu, otite récidivante...).</li> <li>2. Les prélèvements de pus de paracentèse doit être effectué de préférence par le médecin ORL</li> </ol>
Matériel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 écouvillons avec milieu de transport</li> </ul> <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 écouvillons flexibles (pvts effectués par le médecin ORL) sur milieu de transport</li> </ul>
Méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• inscrire nom, date et heure du prélèvement sur les écouvillons</li> </ul> <p><b><u>Oreille externe :</u></b> Utiliser un premier écouvillon humidifié avec de l'eau physiologique stérile pour éliminer débris et croûtes du conduit auditif externe. Utiliser ensuite 2 autres écouvillons pour prélever en appuyant sur les parois : 1 pour l'examen microscopique, 1 pour la mise en culture</p> <p><b><u>Oreille moyenne :</u></b> geste spécialisé Pus de paracentèse obtenu par incision du tympan ou par aspiration : 2 écouvillons flexibles</p>
Transport	Adresser l'échantillon dès que possible au laboratoire. Si pas de milieu de transport : < 2h à T°.ambiante Si milieu de transport : < 12h à T°.ambiante

**Validé le: 01.03.2016**

**Signature : Yasmina Huang**

PAOFAI : 40.50.25.00 TAMANU : 40.42.94.00 NAHOATA : 40.54.33.33 MOOREA : 40.55.05.85 TARAVOA : 40.50 39 95

CODIFICATION	VERSION	DATE D'APPLICATION
C1 INS002/18	1	01/04/11